J-DOC

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE DISCERNEMENT

Formulaire

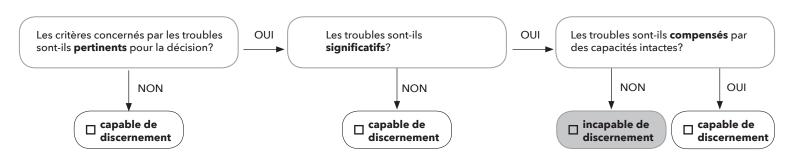
Evaluateur(s):		
		[Etiquette du patient]
Date de l'évaluation:		

Situation initiale

Motifs à l'origine de l'évaluation détaillée de la capacité de discernement (avec une brève description de la situation décisionnelle, des différentes options de décision, de la portée de la décision et des éventuels examens préliminaires réalisés):

Art. 16 CC: Toute personne qui n'est pas privée de la faculté d'agir raisonnablement à cause de son jeune âge, de déficience mentale, de troubles psychiques, d'ivresse ou d'autres causes semblables, est capable de discernement au sens de la présente loi.

Évaluation



Décision finale (avec indication des éventuelles mesures de soutien, de la nécessité de réaliser des examens approfondis, recherche d'un deuxième avis ou réévaluation à un moment ultérieur):

BASE LEGALE

(conformément à l'art. 16 CC: «jeune âge», «déficience mentale», «troubles psychiques», «ivresse» ou «autres causes semblables»)

Veuillez préciser

DÉCLARATION PERSONNELLE

En tant qu'évaluateur, j'ai réfléchi à mes propres valeurs et conflits d'intérêts susceptibles d'influencer l'évaluation, et je peux assurer que je n'ai aucun parti pris personnel.

Signature





Évaluation des capacités mentales								
CAPACITÉ DE COMPRÉHENSION Capacité de percevoir la situation décisionnelle qui se présente (priorité: cognition)				discret	légèrement perturbé	moyennement perturbé	gravement perturbé	non évaluable
Pourriez-vous résumer notre entretien selon votre perspective, concernant les points suivant en particulier: a) votre état de santé, b) les possibilités thérapeutiques avec leurs avantages et inconvénients, c) les avantages et inconvénients en cas de renoncement au traitement? l'Quelles sont, à votre avis, les conséquences [de l'option choisie par le patient] sur votre quo dien? Qu'est-ce qui va changer? L'À votre avis, quel est votre problème de santé actuellement Pensez-vous avoir besoin d'un traitement? L'À votre avis, pour quelle raison [traitement proposé] vous a-t-il été proposé? Compréhension des informations La personne est capable de répéter, avec ses propres mots, les informations concernant sa maladie, les différentes options possibles et leurs	ti-	Petube		Des	cription des trou	bles:		
avantages et inconvénients. Compréhension des conséquences sur la vie pratique La personne peut indiquer les conséquences concrètes de la décision sur sa vie de tous les jours et sur sa qualité de vie.								
Compréhension de la maladie La personne se rend compte qu'elle souffre d'un symptôme ou d'une maladie diagnostiquée ou qu'elle est confrontée à un problème spécifique, ou bien elle peut expliquer son refus de manière plausible.								
Compréhension de la nécessité du traitement La personne reconnaît que les mesures et les options thérapeutiques proposées sont en sa faveur ou elle peut expliquer son refus de manière plausible.								
CAPACITÉ D'ÉVALUATION								
Capacité de donner un sens personnel à la situation décisionnelle qui se présente (priorité: motivation et émotion)				discret	légèrement perturbé	moyennement perturbé	gravement perturbé	non évaluable
Vous pensez que [l'option préférée du patient] est la meilleure pour vous. Pouvez-vous n'expliquer pourquoi? Pensez-vous que vos expériences ont influencé votre décision? ii oui, de quelle manière? En quel sens [l'option préférée du patient] est-elle pour vous la neilleure [alternative]? Que déclenche en vous l'idée de [l'alternative]?	discler	penunde	roraliable	Des	cription des troul	bles:		
Référence à ses propres valeurs La personne peut associer la décision à ses propres valeurs et convictions.								
Intégration dans sa propre biographie La personne est capable de considérer la situation décisionnelle dans le contexte de l'histoire de sa maladie et de sa situation actuelle.								
Pondération des informations/motifs de la décision La personne est capable de pondérer de manière adéquate les différents éléments respectivement d'évoquer des motifs compréhensibles pour sa décision ou est consciente des conséquences si elle ne le fait pas.								
Participation affective La personne peut participer au processus décisionnel avec une intensité affective appropriée et montre une réaction affective compréhensible.								
FORMATION ET CONCRÉTISATION DES DÉCISIONS Capacité de prendre une décision, de la communiquer, de la justifier et de la défendre de manière cohérente (priorité: volition)				discret	légèrement perturbé	moyennement perturbé	gravement perturbé	non évaluable
Pour quelle option thérapeutique vous êtes-vous décidé(e)? Pourquoi vous êtes-vous décidé(e) pour [option préférée du patient]? [En l'absence de décision] Qu'est-ce qui rend décision si difficile? La décision vous semble-t-elle juste?	la .s	ž _{Oeful} oe	, Jahr	Dese	cription des troul	bles:		
Prise de la décision et communication de la décision La personne est en mesure de prendre une décision et de la communiquer de manière compréhensible.	disc.		D Coldin					
Justification La personne peut exposer de manière cohérente - à travers une argumentation rationnelle et analytique ou par une autoréflexion basée sur l'intuition - pourquoi elle s'est décidée pour telle ou telle option.								
Résistance à la pression intérieure La personne est capable de contrôler les pulsions, tensions ou angoisses qui l'empêchent de mettre en oeuvre la décision prise.								
Résistance aux influences externes La personne peut affirmer sa volonté face à des tiers qui ont des avis								

contraires.